

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024** ●

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	23/02/2024
Date d'affichage de la convocation	23/02/2024

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS** : M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS** : M. Jean-Michel ARDOUIN

Mme Sylvie BEAUVAL est désignée secrétaire de séance.

**ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA CREATION  
DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le dispositif de mise en place de PDA codifié dans le code du patrimoine (articles L 621-30 à L 621-32 et R 621-96 à R 621-17),

Vu la proposition de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques par l'Architecte des bâtiments de France,

Vu le rapport d'opportunité de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords sur la commune de Ruffec établi par Etienne Saliège architecte dplg, urbaniste, paysagiste dplg,

Vu la présentation du projet de PDA au conseil municipal le 19 septembre 2018,

Vu la présentation du projet de PDA lors de réunions de travail dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme les 18 janvier et 10 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2021 approuvant le projet de PDA proposé,

Vu l'arrêté municipal en date 10 mai 2022 mettant conjointement à enquête publique le projet d'élaboration du PLU et le projet de PDA,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 7 juin au 8 juillet 2022,

Vu les observations du public,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 26 juillet 2022 transmis à l'issue de l'enquête publique précitée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé,

Vu le Périmètre Délimité des Abords ci-annexé,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 21 février 2024,

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de modification du projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de se doter d'un périmètre réellement adapté au secteur des bâtiments historiques, susceptible de contribuer à leur conservation et à leur mise en valeur ;

**DECIDE A LA MAJORITE  
(2 abstentions, 2 contres)**

**ARTICLE 1 :** Donne son accord à la création d'un Périmètre Délimité des Abords tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Arrête le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques situés sur la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

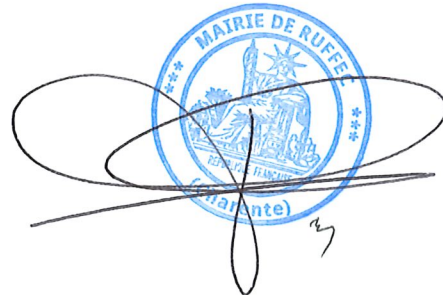
**ARTICLE 3 :** Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en place.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Publiée et transmise au **04 MARS 2024**  
Contrôle de légalité le

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER



# commune de RUFFEC

# PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

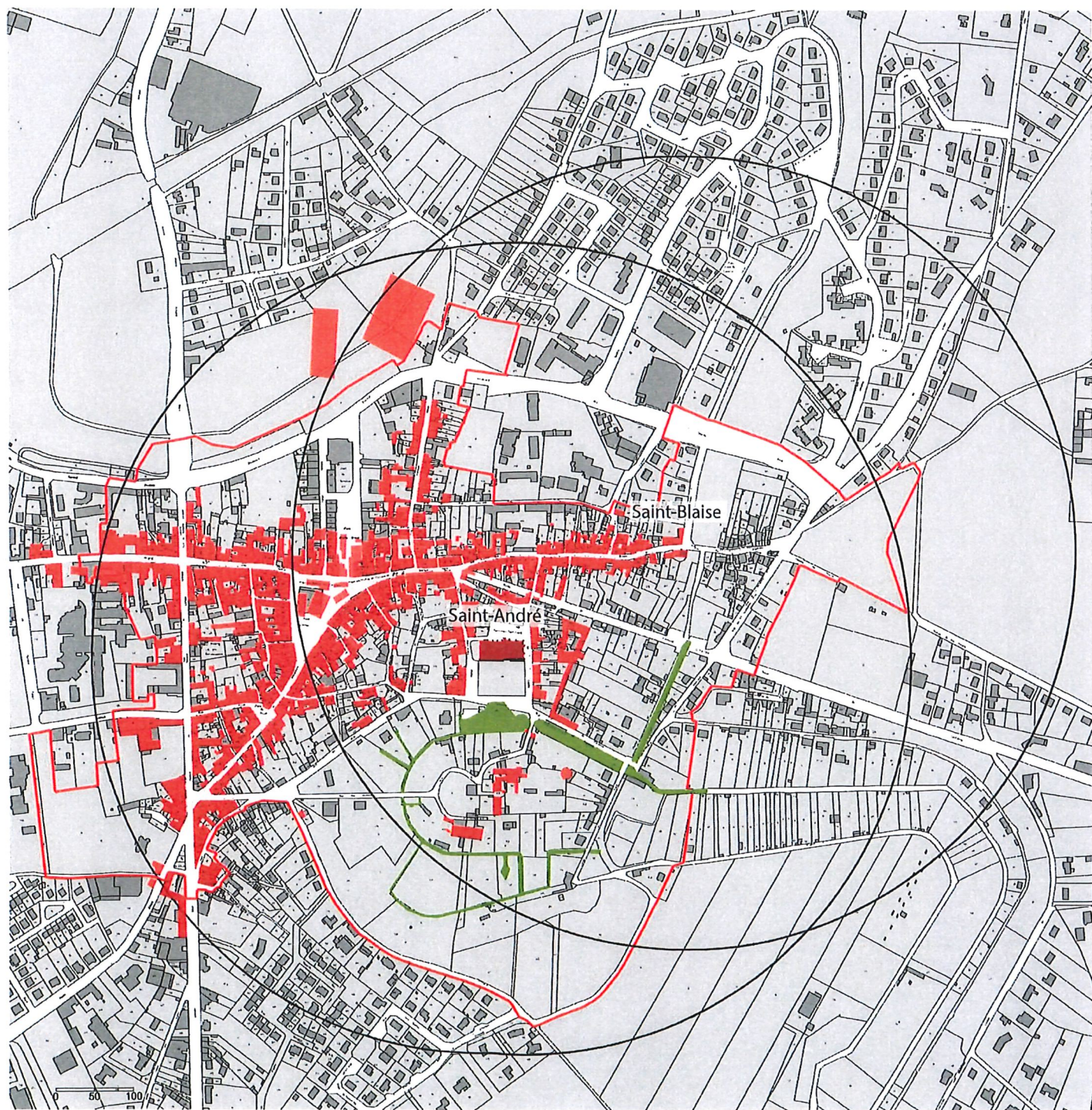
Église Saint-André ; façade // Cl. MH le 20 mars 1903.

Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise // Inv. MH le 7 novembre 1973.

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240304-2024\_02\_05-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

## LEGENDE

- Monument Historique
- Tissu urbain vernaculaire
- Tissu urbain actuel
- Périmètre des 500 mètres
- ~ Périmètre Délimité des Abords



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Charente  
Cité administrative du Champ de Mars, Bâtiment B, rue Raymond Poincaré, 16000 ANGOULEME  
05.45.97.97.97 // [udap.charente@culture.gouv.fr](mailto:udap.charente@culture.gouv.fr) // <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine>



Dossier réalisé par  
Etienne Salège architecte dplg, urbaniste, paysagiste dplg // 13 rue Albert Martin 24 000 Périgueux // [esalège@yahoo.fr](mailto:esalège@yahoo.fr)  
Anne Thevenin architecte dplg, urbaniste // 45 rue des Remparts 33 000 Bordeaux // [a-thevenin2@wanadoo.fr](mailto:a-thevenin2@wanadoo.fr)